

VISIO-REUNION CSO LAO Le 23/05/2022 à 20H30

Présents : Mme C. BRUIN-GAUTIER, Ch. DUPRAT, E. LAGIER, S. VALETTE, M.E. ALBERT, M. DELAY, T. DUPRAT, A. OLIVE, et P. OLIVE.

Excusés : Mme C. LAGONELLE M. G. BROUILLET, A. CABANIOLS, C. CHEVAL, J.DE OLIVEIRA, D. DONNETTE, JP. DORGANS, YB. GOUYEN, G. LATERRASSE, B. MAUREL, J. PIAT, P. SARRAT, L. VIUDES

Pierre OLIVE remercie ceux qui ont pu se connecter ce soir à la suite du message de cet après-midi qui rappelait la décision prise lors de la précédente réunion.

1/ BILAN du championnat de France des clubs en LAO

Claire BRUIN-GAUTIER, déléguée de la CSO à Muret donne toutes les précisions qui permettent d'homologuer les résultats publiés sur le SIFFA :

Le club CA PEZENAS sera en division N3 en 2023

Le club US COLOMIERS sera en division Régionale en 2023 L'équipe 2 du MAAM sera en division N2 en 2023.

Éric ALBERT, délégué de la CSO à Castres indique qu'il est également possible d'homologuer les résultats publiés : Le club Tarn SA sera en division N2A en 2023. Le club Béziers CAM sera en division N3 en 2023

Chantal DUPRAT, déléguée de la CSO à Rodez assure qu'il est également possible d'homologuer les résultats publiés hier. Le club de Rodez sera en division N2B en 2023

Les compétitions se sont bien déroulées sur les 3 stades mais :

- Il a manqué des repas d'officiels à MURET où le jury était pléthorique mais peu diplômé puisque nos règlements le permettent !
- La chaleur a indisposé de nombreux membres du jury causant du retard et des malaises de plusieurs personnes.



NOS PARTENAIRES

- Un aménagement est à trouver pour les divisions N3/Rég afin que l'épreuve de marche ne dure pas si longtemps.
- L'accès des spectateurs à la piste a causé des dysfonctionnements (faux départ en raison de l'usage d'un mégaphone juste à côté des starting-blocks).

Des pénalités pour manque de jury ont été appliquées et certains souhaitent que nos règles soient plus détaillées pour être sans ambiguïté, quitte à rajouter un paragraphe dans le livret.

Marc DELAY a constaté que c'était la 1^o fois que les divisions N3/R se trouvaient sur un seul stade. L'afflux de clubs nouveaux de l'est vers l'ouest a été à l'origine d'un regain d'intérêt pour cette compétition. Il lui semble que les équipes étaient plus structurées que lors de la précédente édition, avant la COVID. Il considère qu'il vaut mieux tolérer un peu de laxisme plutôt que de dégoûter certains qui ne reviendront plus, si les règles sont trop dures !

Composition des rencontres en 2023 :

N2A	A11 A632 A66 BSC MONTAUBAN TPA TSA UAO31
N2B	ALES ATN AUCH CAB2 ENA MAAM2 SATUC2 SR
N3	AL APA65 ASSPV BCAM CAP LA MURET PAMIER

2/ AFFAIRES URGENTES A REGLER

2.1 Mme Claire BRUIN-GAUTIER et Sandrine VALETTE seront directrices du jury ce week-end à RODEZ.

2.2 Le livret LAO note deux instructions contradictoires à deux pages différentes pour les compétitions de secteurs. « Pas d'inscription sur place et inscription payante ».

Les délégués de la CSO devront appliquer la règle la plus favorable aux athlètes.

2.3 Les horaires des 28-29/5 seront modifiés en fonction des engagements des athlètes et des jurys dès la clôture des inscriptions mercredi soir. Le nombre exact de repas sera notifié à ce moment-là. Alain CABANIOLS regrette l'ancien

système (de la ligue Midi-Pyrénées) quand le nombre de repas était fixé lors de l'établissement du calendrier des championnats régionaux car c'était plus simple pour les clubs d'accueil.

3/ QUESTIONS DIVERSES

- 3.1 Lors des championnats LAO des EC, il y aura 2 chronos élec. de façon à ce que les athlètes puissent courir vent dans le dos.
- 3.2 Les repas servis aux officiels lors des interclubs N1 à Montélimar et Reims étaient détestables et insuffisants !

Séance levée à 22H30